



*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 12 mai 2025

Secrétaire de séance :  
Michel LARTIGOLLE

Date d'affichage : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à TERMES D'ARMAGNAC, salle de la Tour, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :  
Nombre de conseillers présents :  
Nombre de pouvoirs :  
Nombre de Votants :

45
34
6
40

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Petit, Garros, Pérès, Sarniguet, Lartigolle, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Franchetto, Pasian, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Priouzeau, Boué, Castets, Coomans, Denard, Dufau Valérie, Lajus, Terrain, Biau, Marin, Poitreau, Rigaud, Labenne, Périssé, Renaudin, Langlade, Lamarque.

**Absents excusés** : Mesdames, Callac, Flogny, Pailhas, Messieurs, D'Antin, Cagnasso, Dufau Philippe, Bastrot, Clot, Buffalan, Menvielle, Lescloupé.

**Pouvoirs** : de M D'Antin à Mme Duclos, de M.Dufau Philippe à M.Petit, de M.Bastrot à M.Terrain, de M.Clot à Mme Boué, Mme Flogny à M. Castets, de M.Lescloupé à M.Langlade.

**Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025

**Administration générale :**

Application des règles relatives à la recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

**Loisirs, Culture, Tourisme :**

Programme culturel 2025  
Modification des tarifs d'inscription à l'école de musique

**Personnel :**

Modification du tableau des emplois : création emploi de professeur de musique

**Développement économique :**

Réseau Initiative Gers : convention de partenariat 2026-2028

**Questions diverses****Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Michel Lartigolle est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025**

Le procès-verbal du précédent conseil communautaire est approuvé, à l'unanimité, sous réserve que soit inscrite l'intervention de Madame Ducournau concernant l'organisation des multi-accueils et plus spécifiquement celui de Riscle ; sans oublier l'action menée par la CCAA pour la prise en charge des enfants de 0 à 3 ans.

**Administration générale.****-Application des règles relatives à la recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseil municipaux.**

M. le Président expose l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils.

L'article 5211-6-1 du CGCT prévoit deux possibilités pour déterminer le nombre de sièges du conseil communautaire et leur répartition entre commune membre.

- 1) Répartition par accord local (maximum 45 sièges)
- 2) Répartition de droit commun (39 sièges)

La Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) compte actuellement 45 sièges qui ont été répartis selon un accord local pour les 24 communes.

Monsieur le Président présente les critères que doit respecter une répartition par accord local, notamment :

- Un maximum de 45 sièges
- Répartition en fonction de la population municipale de chaque commune (population en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 – date de référence statistique 1<sup>er</sup> janvier 2022 INSEE)
- Chaque commune dispose au moins d'un siège
- Respect de l'ordre démographique des communes
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges

Si les communes membres d'un EPCI à FP optent pour une répartition par accord local, les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur cet accord dans les conditions de majorité qualifiée. En l'absence d'accord local conclu avant le 31 août 2025, les règles de droit communs fixées par les dispositions du II ou VI de l'article L5211-6-1 du CGCT seront appliquées.

Le Président reprend l'article 5211-6-1 du CGCT : cet accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Il propose ainsi l'accord local, validé par le simulateur des services de l'Etat :

RISCLE	10
AIGNAN	4
VIELLA	3
SAINT-GERME	3
SAINT-MONT	2
LELIN-LAPUJOLLE	2
SARRAGACHIES	2
CAUMONT	1
LOUSSOUS-DEBAT	1

TERMES D'ARMAGNAC	2
CAHUZAC SUR ADOUR	2
AVERON-BERGELLE	1
BOUZON-GELLENAVE	1
MARGOUËT-MEYMES	1
MAULICHERES	1
TARSAC	1
GOUX	1

LABARTHETE	1
MAUMUSSON-LAGUIAN	1
FUSTEROUAU	1
SABAZAN	1
POUYDRAGUIN	1
VERLUS	1
CASTELNAVET	1

Cette répartition entraîne des changements :

- Perte de un siège pour la commune de Bouzon-Gellenave
- Une augmentation d'un siège pour la commune de Termes d'Armagnac

Le nombre de suppléants reste inchangé à 15 (1 suppléant pour les communes disposant d'un seul siège)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaires décident à la majorité (36 pour, 1 contre, 3 abstentions) :

- de choisir la répartition des sièges en adoptant la répartition par accord local (tableau ci-dessus) sachant que cet accord local doit être entériné par les vingt-quatre conseils municipaux avant le 31 août 2025.

*M. le Président demande à ce que soit adressé le tableau de la population INSEE à l'ensemble des communes.*

Loisirs, Culture, Tourisme
----------------------------

### **-Programme culturel 2025**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que la CCAA exerce la compétence « accompagnement à la diffusion artistique, par le soutien aux associations, ciblées par le schéma culturel intercommunal, présentant un programme culturel annuel bénéficiant du dispositif d'aides de la Région Occitanie ou éligibles aux crédits de l'Union Européenne ».

Ce projet de programme culturel a pour but de favoriser l'accès aux habitants et aux jeunes du territoire, aux activités culturelles (musique, théâtre, festivals...) et de proposer

une offre artistique et culturelle pluridisciplinaire et durable. La CCAA soutient les acteurs et les associations qui visent à pérenniser les activités culturelles par l'achat de prestations culturelles.

De plus, le conseil communautaire a délibéré favorablement le 14 avril 2025 pour reconduire une enveloppe globale de 26 500 € concernant l'aide à la diffusion artistique.

Au regard de ces critères définis dans le cadre du schéma culturel de territoire et des demandes déposées, la commission Loisirs, Culture, Tourisme réunie le 30 avril 2025, propose d'attribuer les montants ci-dessous :

- COMITE DE LA FETE DES FLEURS : 5 000 €
- ACADEMIE MEDIEVALE ET POPULAIRE DE TERMES : 4 000 €
- ASSOCIATION SPIRALE : 8 500 €
- SWING MANOUCHE : 4 500 €
- LES ATTRACTEURS ETRANGES (Festival Les moissons d'été) : 2 500 €

Soit un total de : 24 500 €.

L'association FESTILIVRES n'a pas déposé de dossier mais une simple lettre annonçant la reconduction de la manifestation et de demande d'aide financière. Si une demande complète est déposée la commission propose d'attribuer à l'association le solde de l'enveloppe prévue à savoir 2 000 €.

Soit un total de : 26 500 €.

Aussi, une demande de subvention va être déposée auprès du Pays Val d'Adour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (38 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) :

-D'attribuer les montants aux différentes associations citées ci-dessus, sous réserve que la manifestation ait lieu et que les dossiers comportent toutes les pièces justificatives demandées.

-D'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention auprès du Pays Val d'Adour et à effectuer les démarches administratives et à signer tous documents s'y rapportant.

*M. Christophe Langlade demande qu'elles sont les pièces du dossier permettant d'attribuer une aide financière aux associations. Toutes les pièces comptables sont demandées afin d'analyser la situation financière ainsi que différentes pièces administratives. Si le dossier n'est pas complet, l'aide financière ne sera pas accordée.*

#### **-Modification tarifs école de musique**

Monsieur le Président rappelle que l'effectif de l'école intercommunale est de 100 élèves (rentrée septembre 2024). Elle dispense les enseignements suivants : piano, cuivres, flûte, saxophone, clarinette, percussions, éveil musical et Formation Musicale. L'école contribue à l'épanouissement de la jeunesse et permet le renouvellement des bandas et harmonies locales.

Afin de préparer la rentrée de septembre 2025, la commission Loisirs, Culture, Tourisme du 30 avril 2025 a émis un avis favorable quant à :

- Rajouter un cours, initiation instrument qui serait un cours collectif de 30 mns (par instrument) pour les 6 ans en classe de Grande Section Maternelle et CP (afin de ne pas avoir 3 ans d'éveil pour certains élèves). Ce cours aurait les mêmes tarifs que l'éveil mais serait collectif et sans FM, uniquement pratique et découverte de l'instrument choisi.
- Maintenir pour les moins de 18 ans trois tranches de tarifs mais appliquées suivant le quotient familial et non l'avis d'imposition
- Appliquer un tarif unique pour les adultes (CCAA et hors CCAA), à savoir le tarif 3
- Maintenir la réduction de 40 €/élèves à partir du 2<sup>ème</sup> inscrit d'une même famille (en instrument et solfège uniquement)
- Proposer une augmentation sur 2 ans (2025 et 2026), à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, de :  
Tarifs CCAA :
  - 25 € pour les élèves de moins de 18 ans
  - 50 € pour le tarif adulteTarifs hors CCAA :
  - 50 € pour les élèves de moins de 18 ans
  - 50 € pour le tarif adulte

*Madame Martine Denard demande si une comparaison de la grille tarifaire a été faite avec celle d'autres écoles de musique. Il lui est répondu qu'effectivement il a été comparé les tarifs de l'école de musique d'Aire-sur-Adour qui sont très élevés car dépassant, dans la tranche la plus haute, 800 euros.*

*Y a-t-il la possibilité d'un paiement en 1 fois ou plusieurs fois ? Il est précisé que le paiement des cours peut s'effectuer en plusieurs fois après demande auprès des services financiers.*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (38 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) de d'appliquer les modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- Rajouter un cours, initiation instrument qui serait un cours collectif de 30 mns (par instrument) pour les 6 ans en classe de Grande Section Maternelle et CP (afin de ne pas avoir 3 ans d'éveil pour certains élèves). Ce cours aurait les mêmes tarifs que l'éveil mais serait collectif et sans FM, uniquement pratique et découverte de l'instrument choisi.
- Maintenir pour les moins de 18 ans trois tranches de tarifs mais appliquées suivant le quotient familial et non l'avis d'imposition
- Appliquer un tarif unique pour les adultes (CCAA et hors CCAA), à savoir le tarif 3
- Maintenir la réduction de 40 €/élèves à partir du 2<sup>ème</sup> inscrit d'une même famille (en instrument et solfège uniquement)

- Proposer une augmentation sur 2 ans (2025 et 2026), à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, et d'appliquer les tarifs suivants :

	Tranche 1 (1)	Tranche 2 (1)	Tranche 3 (1)
	0-549	550-899	> 900
<b>Habitants CCAA</b>			
<b>Elèves - de 18 ans</b>			
Instrument 30 mn et solfège collectif (2) A partir de 7 ans	280	300	320
2ème instrument	195	215	235
Instrument seul	230	250	270
Solfège seul	135	145	155
Harmonie	185	185	185
Eveil musical 45 mn (4/5 ans)	185	205	225
Initiation instrument (cours collectif, 6 ans)	185	205	225
<b>Adultes</b>			
Instrument 30 mn et solfège collectif (2)	360		
2ème instrument	275		
Instrument seul	310		
Solfège seul	180		
Harmonie	210		
<b>Habitants hors CCAA</b>			
<b>Elèves - de 18 ans</b>			
Instrument 30 mn et solfège collectif (2) A partir de 7 ans	405	425	445
2ème instrument	320	340	360
Instrument seul	355	375	395
Solfège seul	210	220	230
Harmonie	250	250	250
Eveil musical 45 mn (4/5 ans)	260	280	300
Initiation instrument (cours collectif, 6 ans)	260	280	300
<b>Adultes</b>			
Instrument 30mn et solfège collectif (2)	475		
2ème instrument	390		
Instrument seul	425		
Solfège seul	230		
Harmonie	250		

(1) tranches en fonction du quotient familial

(2) Les cours d'harmonie sont compris dans ce tarif

Tarif réduit : Lors d'une inscription (instrument et solfège uniquement) de plusieurs membres d'une même famille réduction de 40 €/ personne à partir du 2<sup>ème</sup> inscrit.

**-Modification du tableau des emplois : création emploi de professeur de musique.**

Le Président informe les membres du conseil communautaire que les heures de la classe éveil et de la formation musicale sont réalisées par plusieurs professeurs et rémunérées en heures complémentaires. Le professeur assurant l'éveil ne pourra plus le dispenser à la rentrée prochaine.

Aussi, pour le bon fonctionnement de l'école de musique, le président propose aux membres du conseil communautaire la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi de professeur de musique pour une durée de 3 heures hebdomadaires.
- Les fonctions rattachées à cet emploi seraient : Enseignement artistique, classe éveil, formation musicale tous niveaux.

Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Le Président propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 24 mars 2025,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Responsable ou assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Rédacteurs et Adjoints Administratifs territoriaux
Secrétaire médical	1	35,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	24,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	16,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	17,50 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux

Secrétaire médical	1	17,50 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Assistant médical	1	17,50 H	Aide à la gestion du centre de santé et assistance aux médecins	Aides-soignants territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	24,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Animateur Tiers Lieu	1	24,00 H	Animation et formation des utilisateurs du service. Communication sur le Tiers Lieu de Riscle à travers les différents supports (numérique, papier...).	Adjoints Administratifs Territoriaux
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	5,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	10,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	6,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP

Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjointes techniques Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00 H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie et gestion des bâtiments	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service voirie et bâtiments. Gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Adjointes techniques et agents de maîtrise territoriaux
Chargé de coopération territoriale	1	35,00 H	Conception, mise en place et suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG)	Animateurs Territoriaux
Animateur habitat inclusif	1	17,50 H	Animation de la vie sociale et partagée au sein de l'habitat inclusif	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Référent du « pôle » enfance. Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjointes d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes.	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	24,50 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil.	Adjointes d'animation Territoriaux

Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas.	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire et multi accueil.	Adjointes d'animation Territoriaux
Co-accueillant LAEP	1	17,50 H	Accueil et accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié.	Adjointes d'animation Territoriaux
Référent LAEP et Handicap	1	35,00 H	Accueil, accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié, suivi administratif, mise en place des projets LAEP. Accompagnement et orientation des professionnels et des familles dans leurs démarches d'inclusion du public en situation de handicap.	Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale)	1	17,50 H	Accueil, animation de la structure Maison des Parents	Assistants sociaux éducatifs territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RPE (Relais Petite Enfance)	1	17,00 H	Référent du « pôle » petite enfance. Organisation du relais petite enfance et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux

Auxiliaire de puériculture	1	34,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Directeur du centre multi accueil de moins de 10 berceaux	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	34,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux. Construit et propose le projet pédagogique de l'ALAE, organise la mise en place des activités et encadre son équipe.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	30,00 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	20,00 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,17 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, entretien des locaux et du matériel	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	23,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux

Agent des écoles	1	19,50 H	Entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	16,00 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	26,92 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	27,00 H	Animation périscolaire, scolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	6,00 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	20,00 H	Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, flûte	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	5,50 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

Professeur de musique	1	5,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, éveil musical, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

-d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

## Développement Economique

### - Réseau Initiative Gers : convention de partenariat.

L'association Réseau Initiative Gers accompagne, depuis 1998, les créateurs et repreneurs d'entreprises en leur proposant un soutien personnalisé et des financements adaptés.

Plusieurs entreprises de notre territoire ont été aidées (boutique de prêt-à-porter-couturière....)

Afin de poursuivre ce partenariat, il convient de renouveler la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Il est à noter que le montant de la subvention versée à l'association sera révisé chaque année. A titre indicatif, la subvention 2025 s'élève à 2049.30 euros.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité (39P-1 abs), de conventionner avec Réseau Initiative Gers afin de poursuivre le partenariat instauré depuis de nombreuses années et autorisent M. le Président à signer la convention correspondante.

## Questions diverses

### -Information : Application INTRAMUROS

Pour rappel, un accès pour toutes les communes, l'application INTRA MUROS est compris dans la participation versée par la CCAA à Gers Numérique.

Ce dernier propose une formation pour saisir les informations adaptées à la commune concernée.

Seules deux communes de la CCAA : Loussous-Debat et Saint-Mont, ont répondu favorablement et ont un compte actif.

Aussi, Gers Numérique va rappeler aux communes les formations pouvant être dispensées afin d'utiliser cette application.

**-Spectacle des ALAE : le vendredi 23 mai 2025 à 19H30 à Aignan**  
**-conférence archéologique le 6 juin 2025 à 18H30 à salle des fêtes à Pouydraguin.**

Le secrétaire de séance,

Michel Lartigolle

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form a cursive representation of the name.

Le Président,

Michel Petit

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop on the left side followed by several smaller, more intricate strokes.